
MENTIONS LÉGALES

Ce site est édité par la Ville de Chartres
Place des Halles
28 000 Chartres

Directeur de la Publication

Jean-Pierre GORGES

Responsable éditorial

Stéphane LEFEBVRE

Journalistes Web

Emmanuelle LEGRAND et Vincent DEROUSSANT

Chef de projet Communication

Mathilde GORGES

Assistance à Maitrise d'ouvrage

[Solstis](#)

Création & développements

[E-Magineurs](#)

Hébergement

OXYD

51, rue Le Peletier

75009 Paris

Administration du site

DSI Ville de Chartres

Contacts de la ville de

Chartres

Vous souhaitez nous signaler une erreur technique sur le site, adressez nous un courriel à

webmaster@ville-chartres.fr

Vous souhaitez contacter les services de la Ville en adressant un courriel à contact@ville-chartres.fr

Cookie

Chartres.fr implante un cookie dans votre ordinateur.

Ce cookie enregistre des informations relatives à votre navigation sur notre site, et stocke des informations que vous avez saisies durant votre visite

Ainsi, vous n'aurez pas besoin, lors de votre prochaine visite, de les saisir à nouveau. Nous

pourrons les consulter lors de vos prochaines visites.

La durée de conservation de ces informations dans votre ordinateur est de 6 mois

Nous vous informons que vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant votre navigateur de la manière suivante :

Pour Mozilla firefox :

1. Choisissez le menu "outil " puis "Options"
2. Cliquez sur l'icône "vie privée"
3. Repérez le menu "cookie" et sélectionnez les options qui vous conviennent

Pour Microsoft Internet Explorer :

1. choisissez le menu "Outils" puis "Options Internet"
2. cliquez sur l'onglet "Confidentialité"
3. sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur.

Pour Opéra 6.0 et au-delà :

1. choisissez le menu "Fichier">"Préférences"
2. Vie Privée

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à **Ville de Chartres, place des Halles, 28 000 Chartres**

ou en adressant un courriel à **contact [at] ville-chartres.fr**

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Droits d'auteurs

La présentation et le contenu du présent site, constituent ensemble, une oeuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle, dont la Mairie de Chartres est titulaire. Aucune reproduction et/ou représentation, partielle ou intégrale, ne pourra en être faite sans l'accord préalable et écrit de la Mairie de Chartres.

Les dessins, photographies, images, textes, séquences animées sonores ou non, et autres documentations représentés sur le présent site Internet sont objets de droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle et sont propriété de la Mairie de Chartres.

A ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction, et/ou transformation, partielles ou intégrales, ou transfert sur un autre site sont interdits. La copie à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée.

Liens hypertextes externes

Les liens mis en place depuis ce Site Web vers des sites extérieurs ne sauraient engager la responsabilité de la mairie de Chartres notamment au regard du contenu de ces sites mais également des risques techniques. En acceptant d'utiliser un lien hypertexte pour accéder à un site extérieur, vous acceptez de prendre les risques et de subir un éventuel préjudice direct ou indirect.

La Mairie de Chartres n'est pas responsable des liens hypertextes susceptibles de pointer sur son site. Il interdit la mise en place de tels liens sans son accord préalable écrit. Tout lien avec ce Site Web doit faire préalablement l'objet d'une demande expresse d'autorisation et d'un contrat.

Nous rappelons que le Contenu du Site Web peut comporter des inexactitudes techniques, erreurs typographiques ou omissions, et que ce Contenu peut être modifié ou mis à jour sans préavis.

Crédits

Vincent DEROUSSENT, Viviane VERGNE, Ludovic RINGEVAL, Yohann TIERRIE, Sylvain POINOT, Musée des Beaux Arts, Fotolia.

Les scénographies de Chartres en Lumières ont été conçues par Allumeurs d'Images, Enluminures, Ondine Evénement, Ca va être beau, Artway Chartres, Citécréation et Jean-François Charles, Matthieu Tercieux, Leslie Epsztein, Camille Gross et Olivier Magermans, Service PAO de la Ville de Chartres.

Captation & Retransmission des séances des conseils

Information sur le droit à l'image

Le Code général des collectivités territoriales définit comme publiques toutes séances des assemblées des collectivités territoriales, de

surcroît lorsqu'elles se tiennent dans un lieu lui-même public. Il autorise expressément leurs captations et retransmissions. Toute personne y assistant est susceptible d'être filmée et d'apparaître dans les vidéos retransmise et archivées sur les sites Internet des collectivités, librement accessibles à tout internaute.

Le droit à l'information du public implique que les évènements relevant de l'actualité politique, sociale, judiciaire, culturelle... peuvent être communiqués au public même s'ils nécessitent de représenter de façon identifiable des personnes. Une publication des images d'une personne est alors licite dès lors que celle-ci est impliquée dans un événement d'actualité (participation à une manifestation publique, à un événement considéré comme faisant partie de l'histoire...). Les images de ces évènements d'actualité peuvent être publiées sans l'autorisation des participants."

COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le droit de toute personne à l'accès aux documents administratifs est garanti par la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

La ville de Chartres doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

Cette personne est notamment chargée de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et veiller à leur instruction.

Par arrêté, Le maire de la ville de Chartres a désigné Mme Irina BESPALKO et Mlle Julie LAGNIER sa suppléante, juristes au sein du pôle juridique pour assurer cette mission.

Vous pouvez adresser vos demandes de communication de documents soit par voie postale, soit par courriel aux deux adresses suivantes : [Irina.BESPALKO\(at\)agglo-ville.chartres.fr](mailto:Irina.BESPALKO(at)agglo-ville.chartres.fr) et [julie.lagnier\(at\)agglo-ville.chartres.fr](mailto:julie.lagnier(at)agglo-ville.chartres.fr).

1) Support de communication :

La copie d'un document peut vous être délivrée, soit sur support papier, soit sur support informatique, soit par messagerie électronique 'sous réserve de capacité de transfert des fichiers en raison de leur taille.

2) Tarifs de reproduction :

Le tarif ci-dessous s'entend frais de port en sus

Photocopie format A4 : 0.18 € TTC

Photocopie format A3 (A4 x2) : 0.36 € TTC

CD Rom : 2,75 € TTC

Pour en savoir plus sur les règles générales applicables à la communication des documents administratifs, vous pouvez consulter le site internet de la commission d'accès aux documents administratifs à l'adresse suivante : www.cada.fr